

Envoi : 10/11/2016  
Réception par le Préfet : 10/11/2016  
Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2016-10-11-4  
**Séance du** vendredi 4 novembre  
2016

## **CONVENTION RELATIVE AU PROJET INTERREG V A RHIN SUPERIEUR IBA+**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

### **PRESENTS :**

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-11-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne et internationale,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2014-3-11-1 du 21 mars 2014 relative à la participation du Département au projet INTERREG « IBA Basel 2020 »,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion en date du 16 septembre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention jointe en annexe à la présente délibération formalisant l'implication du Département du Haut-Rhin dans le projet INTERREG « IBA+ »,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ce document,
- Précise que la participation du Département du Haut-Rhin de 120 000 € mentionnée dans cette convention a déjà été octroyée par délibération du la Commission permanente n° CP-2014-3-11-1 du 21 mars 2014.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité